Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 25

Artikel: [Lettre d'un lecteur]
Autor: H.B.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180867

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Huitième année. N° 25. Samedi 18 Juin 1870.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 14 juin 1870.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro du 4 courant renferme, sur la *nomination des pasteurs*, un article signé J. B., plein de bonnes idées et d'excellentes intentions, et dont notre public, je l'espère, fera son profit. Je regrette seulement que l'auteur n'ait pas plus nettement distingué deux questions qu'il importe beaucoup de ne pas confondre.

Ce sont, d'une part, la nomination des pasteurs par les paroisses ; d'autre part, les modifications à apporter aux conditions d'ancienneté exigées. Si ce dernier point offre des avantages sans présenter de dangers, il n'en est pas nécessairement de même du premier. La nomination des pasteurs par les paroisses ne pourrait-elle pas imprimer au développement de notre Eglise une direction contraire à celle qui est réclamée par les aspirations de l'époque actuelle ? Sommes-nous sûrs qu'elle n'augmentera pas encore l'importance de l'élément sacerdotal et hiérarchique au détriment de l'élément laïque et démocratique ?

Nommés par un pouvoir exécutif laïque, les pasteurs sont des organes, des fonctionnaires de la nation. Ils exercent leur ministère au nom de la nation. Dans l'exécution du mandat officiel qui leur est confié, ils doivent, comme tous ceux qui sont revêtus de fonctions publiques, prendre conseil et tenir compte d'autre chose encore que de leur conscience individuelle. Sans doute, ils ne doivent pas prêcher ce qu'ils ne croient pas ; mais leurs devoirs ne se bornent pas là. Parlant au nom de tous et dans l'esprit de tous, ils ont à exprimer les sentiments de tous. Représentants officiels de la croyance de l'Eglise, ils éviteront soigneusement, s'ils comprennent leur position, de choquer les convictions sincères, non-seulement de la majorité de la communauté, mais encore des minorités importantes par leur nombre ou leurs lumières. Les prédicateurs s'attacheront aux points sur lesquels tout le monde est d'accord, bien suffisants pour qui prend la peine de les chercher ; ils laisseront la controverse aux écoles. En suivant cette voie, on réalisera sans secousse bien des progrès et des réformes ; on ramènera à l'Eglise, dont elles se séparent à regret, bien des âmes non satisfaites.

Ce point de vue, malheureusement, est loin d'être compris et appliqué par tous les ecclésiastiques. Nous vivons en un temps où la tendance individualiste est exagérée, surtout dans les classes moyennes, où se recrute en général le clergé. Ce courant, soigneusement recueilli et systématisé par les communautés dissidentes, s'infiltre de là dans nos églises nationales, qui reposent sur un tout autre principe, et il en mine les fondements. Il y a, dans nos églises nationales, bien des pasteurs qui pensent l'être de droit divin, et n'avoir à répondre de la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions qu'à Dieu et à leur conscience individuelle. Il est des pasteurs nationaux qui oublient que l'Eglise, en leur confiant le pouvoir interprétatif en matière de foi et de dogmes, ne doit et n'entend point se départir du pouvoir législatif. Aussi quand ils rencontrent dans leurs croyances un point révoqué en doute par une portion de la communauté, au lieu de l'éviter, ils se font un devoir de s'y appesantir. En ce faisant, ils désorganisent l'Eglise ; ils en éloignent tous ceux qui en pourraient être les membres les plus vivants, tous ceux qui ne consentent pas à rester dans l'ignorance et l'indifférence religieuse.

N'est-il pas à craindre que la nomination par la paroisse n'augmente encore cette tendance fâcheuse ; que les élus n'oublient toujours plus qu'ils sont des organes et non des autorités, des organes nommés en raison de leur zèle, de leur éloquence et de leur caractère, et non à cause de leurs doctrines particulières ? Certains pasteurs diront peut-être, comme ils le font dans un canton voisin : « La communauté nous a élus ; nous avons désormais le droit et le devoir de présenter nos croyances individuelles pour les croyances de l'Eglise. »

Voilà le péril. Si on peut l'éviter, je n'ai pas d'objection à faire à la nomination des pasteurs par les paroisses.

Je regrette aussi que M. J. B. repousse sans l'examiner la nomination par la Commission synodale. Si l'Eglise souffre de la prédominance, de l'influence du clergé, la cause n'en est pas à ceux qui font trop, mais aux laïques qui ne font pas assez. Le moyen de réveiller ces derniers, de les intéresser aux affaires d'église, ne se trouve-t-il pas dans l'extension des attributions du Synode et des Conseils de paroisse ?

La nomination des pasteurs par la Commission synodale nous conduirait, d'ailleurs, à une église à la fois nationale et indépendante du gouvernement politique. De toutes les solutions possibles de la question ecclésiastique, celle-ci n'est peut-être pas

la plus mauvaise. Mais elle est sans doute trop compliquée et trop peu familière aux masses; il faut, pour le moment, se borner à l'indiquer.

En vous remerciant de me fournir l'occasion d'attirer l'attention du public et de provoquer peut-être la discussion sur des points qui me paraissent intéressants, je vous prie d'agréer, M. le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. H. B.

La *Société vaudoise des sciences naturelles* a eu mercredi dernier sa réunion annuelle à Lausanne. Quoique des réunions bimensuelles offrent à ses membres de fréquentes occasions pour l'échange de leurs idées et à la communication de leurs travaux, le réunion annuelle a le don d'attirer un grand nombre de personnes et de faire mettre au jour des travaux scientifiqes intéressants.

La réunion du 15 juin comptait environ 70 membres. Une collation offerte par les membres de Lausanne à leurs collègues du canton a commencé la journée sous les beaux ombrages du Cercle de Beau-Séjour; il ne fallait rien moins qu'une forte dose d'amour de la science pour échanger cette riante situation contre le quartier certainement moins poëtique de *Chaucrau-Street* qui renferme le musée industriel. Nous rendrons compte prochainement des principales communications de la séance; nous donnons cependant, dès aujourd'hui, à cause de son actualité, le résumé d'un travail de M. L. Dufour, sur la sécheresse de 1870.

Après une séance de plus de quatre heures, un modeste dîner réunissait tous les membres dans la grande salle de l'Abbaye de l'Arc. Nous ne disons pas qu'il y ait eu beaucoup de discours : il paraît que les hommes de science ne les aiment guère; nous devons mentionner, pourtant, une boutade humoristique de M. le Dr. et député *Forel:*

« Je viens, dit-il, compléter les communications scientifiques de la matinée. J'ai trouvé il y a un mois, sur notre lac, un vengeron mort qui flottait sur l'eau; il avait un hanneton dans la bouche. J'ai fait empailler le vengeron, insuffler le hanneton, bref, je comptais placer ce cas très curieux d'histoire naturelle à côté des brochets qui s'entredévorent au musée. Mais l'autre jour, vengeron et hanneton avaient disparus; quel est l'auteur du larcin? C'est le chat!

La perte est d'autant plus sensible qu'elle me prive d'une satisfaction que j'espérais, celle de vous faire résoudre cette importante question :

Le vengeron est-il mort victime de sa gloutonnerie ou bien est-il le héros obscur d'un acte de dévouement patriotique? Devons-nous voir en lui un vulgaire gourmet ou un exécuteur trop zélé des ordonnances du Département de l'Agriculture et du Commerce? A-t-il voulu, lui aussi, des profondeurs de l'onde, détruire son quarteron de hannetons? Voilà une question que je n'ai pu résoudre, pour laquelle j'avais besoin du concours de vos lumières, et qui, grâces au chat, restera pour toujours sans solution.

Je termine, messieurs, en vous proposant, selon vos goûts, la santé du vengeron ou celle du hanneton! »

La sécheresse de 1870.

Voici le résumé des observations faites par M. *L. Dufour* sur la période de sécheresse extraordinaire que nous traversons. On sait que M. Dufour poursuit régulièrement des observations *siccimétriques* destinées à déterminer la différence entre la chute d'eau et l'évaporation.

1. Dans la période de trois mois, du milieu de mars au milieu de juin 1870, l'*excès* de l'évaporation sur la chute d'eau est de 353^{mm}.

2. Dans les années 1868 et 1869, qui furent exceptionnellement chaudes et sèches dans notre pays, surtout la première, on ne trouve aucune période où, pendant trois mois consécutifs, *même en prenant les mois d'été*, l'évaporation présente un excès aussi grand.

En 1868, il y eut un excès d'évaporation de 370^{mm} durant la période de fin avril au milieu de septembre, c'est-à-dire pendant quatre mois et demi. En 1869, cet excès fut de 350^{mm} en cinq mois et demi (milieu de mars à fin d'août).

3. Si l'on compare la chute d'eau observée à Lausanne par M. Marguet, en 1870, avec les résultats des observations de Genève, lesquelles datent de 1826, on trouve que l'année 1852 seule offre, pour Genève, une chute d'eau du printemps (74^{mm}) inférieure à celle (75^{mm}) de 1870. L'année qui s'en rapproche le plus ensuite est 1854, avec 84^{mm}.

Mais il pleut, en moyenne, moins à Genève qu'à Lausanne et, en 1852 et 1854, spécialement, la chute du printemps fut très probablement supérieure chez nous. Des observations faites dans ces années-là, à Morges, donnent 107^{mm} en 1852 et 103^{mm} en 1854.

Si l'on tient compte de cette différence, on peut dire, avec une très grande probabilité, que les mois de printemps de 1870 (mars, avril et mai) sont les plus secs que nous ayons eu depuis au moins quarante-quatre ans. Ce caractère exceptionnel devient encore plus remarquable, si l'on observe que la sécheresse se continue encore actuellement (15 juin).

4. L'examen des observations de Genève montre que la conclusion précédente peut s'appliquer aussi aux étés et aux automnes. On ne trouve, dans les quarante-quatre dernières années et entre ces deux saisons, aucune période de plus de trois mois consécutifs dans laquelle la quantité d'eau tombée ne soit supérieure à celle qui a été recueillie à Lausanne depuis le 1er mars au 15 juin 1870.

5. L'hiver et les premiers mois de printemps (mars et avril) de 1854 ont été plus secs que l'époque correspondante de 1870. Mais en 1854, la sécheresse ne se prolongea pas, comme actuellement, dans les mois de mai et juin, c'est-à-dire dans le moment de l'année où le développement de la végétation souffre le plus du manque d'eau.

La sécheresse dont nous souffrons mérite donc d'être notée comme un phénomène remarquable dans les souvenirs de la génération actuelle.

Lo tzèvau retieint.

On Juif l'avâi retieint on tzèvau et l'avâi veindu à la fâire d'Yverdon à on Fribordzâi dâi z'einverons